

ADMINISTRATION ET GESTION TERRITORIALE **OAFP 2115**

PERIODE D'ENSEIGNEMENT

Semestre 2 et 4 de printemps (février – mai)

OBJECTIFS ET CONTENU

Depuis le début des années 1980, avec la décentralisation, les collectivités territoriales, ayant reçu des compétences nouvelles, sont devenues des acteurs économiques de premier plan : elles représentent en effet 10 % du produit intérieur brut et réalisent, chaque année, la majeure partie des investissements publics.

Les collectivités locales connaissent aujourd'hui des transformations profondes : réforme de la fiscalité locale, évolution de l'intercommunalité, volonté d'un aménagement durable du territoire, débats relatifs à la police municipale, mise en place de la loi sur la réduction du temps de travail (les « 35 heures »). Elles font face à de nouvelles exigences telles que la lutte contre le chômage et les exclusions, et à des interrogations sur leur vulnérabilité face aux délocalisations d'entreprises. Sur le plan juridique comme de la gestion, elles doivent s'approprier les règles communautaires, lever le sentiment d'insécurité juridique et prendre en compte les contraintes de gestion.

En se plaçant d'un point de vue pratique, cet enseignement cherchera à se focaliser sur les aspects les plus significatifs des actions entreprises par les collectivités locales. Le module sera articulé autour des quatre pôles suivants : le cadre juridique et institutionnel ; le développement local ; les collectivités locales et leurs partenaires ; l'efficacité du service public local.

Langue d'enseignement : français

ENSEIGNANTS

Cours magistral : Jean-Luc Bœuf, DGS en Franche-Comté et Yves Léonard

Conférences : Jean-Christophe BAUDOIN, DGS de Cergy-Pontoise et Olivier DUBOSC, chargé de mission à Cergy-Pontoise.

METHODE PEDAGOGIQUE (travaux demandés)

Divers travaux peuvent être demandés : exposés, fiches, notes sur dossiers, travaux collectifs.

Ce module vise la transmission de savoirs théoriques et pratiques permettant d'appréhender la réalité de l'action publique territoriale.

En outre, il doit permettre aux étudiants de se préparer à l'une des épreuves du concours d'administrateur territorial : la note sur un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages généraux

- Jacques Blanc, Bruno Rémond, *Les collectivités locales*, Dalloz-FNSP, 1994
- La documentation française, *les collectivités locales en France*, les notices, 2^{ème} édition, juin 2002

Finances locales

- Jacques Blanc, *cours de finances locales*, photocopiés
- Michel Bouvier, *Les finances locales*, LGDJ, coll. Systèmes, 2002

Quelques sites Internet

- www.senat.fr
- La direction générale des collectivités locales au ministère de l'intérieur : www.dgcl.interieur.gouv.fr
- Le ministère de l'économie et des finances : www.minefi.gouv.fr
- Le ministère de l'économie et des finances – collectivités locales : www.colloc.minefi.gouv.fr
- www.dexia-clf.fr
- www.ccomptes.fr
- www.lagazettedescommunes.com

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle continu : 100% de la note globale.
Travaux demandés, assiduité, participation.

PRE REQUIS

obligatoire ■ Introduction au droit (sauf pour les titulaires d'une licence de droit)
conseillé
aucun

CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

- recommandé
- à choisir dans une liste restreinte
- suggéré en module libre

Responsables pédagogiques : Jean-Baptiste Nicolas et Nathalie Chappe